

ARRÉO

ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE LA RÉSIDENCE DE L'ÉPI D'OR

7 allée des Épinés

78180 MONTIGNY LE BTX

 06 10 08 52 10 arreo@free.frSite Internet : <http://arreo.free.fr/>**AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION ARREO****1-3-5-7-9 ALLÉE DES ÉPINES****78 180 MONTIGNY LE BTX**

Montigny, le 14 mai 2010

Madame, Monsieur,

Lionel DUMAS et moi, représentants de l'association auprès du bailleur, nous sommes rendus le 3 juillet 2009 dans les locaux de la société ICADE pour rencontrer Mr Jean-Didier LAVAL (gérant de patrimoine de la CNP). Nous avons contrôlé les factures de charges locatives mises à notre disposition, fait part de quelques dysfonctionnements, des actes de vandalisme à cette époque, puis informé le bailleur de notre inquiétude par rapport au défaut de remplacement des équipements de la résidence. Monsieur LAVAL nous informait de l'accord du propriétaire, la CNP, sur la nécessaire modernisation de la production d'eau chaude et s'engageait pour un programme de travaux comprenant : le ravalement des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, la pose de garde-corps, il s'engageait à nous communiquer le planning de ces travaux. Un compte rendu de cette réunion est en notre possession. D'autres travaux comme le remplacement des buses d'évacuation des eaux usées ou la retouche des allées extérieures ont été effectués.

Le 22 novembre 2009, à nouveau nous avons rencontré Monsieur LAVAL, les promesses devaient être tenues, seulement le propriétaire désirait faire un audit sur les travaux à effectuer. Depuis cette date, nous n'avons plus eu d'invitation ou même de messages de la part de la société ICADE, c'est pourquoi nous leur avons envoyé le 30 octobre 2009 puis le 25 mars 2010, des courriers en recommandés avec AR afin de leur rappeler qu'ils s'étaient engagés à rénover la résidence.

C'est seulement le 9 avril 2010, par courrier simple que Monsieur Jean-Didier LAVAL présentait ses excuses pour sa réponse tardive, en indiquant la fin de l'étude réalisée par un cabinet spécialisé et la prochaine validation des travaux par la CNP. Le courrier rappelle la liste des travaux à engager, indique que l'échéance sera brève, sans pour autant indiquer de dates précises.

Sauf avis contraire de votre part avant le 19 mai prochain ou obtention du planning des travaux, l'association, à cette date saisira la commission départementale de conciliation des rapports locatifs. Les commissions sont composées en nombre égal de représentants d'organisations de bailleurs et de locataires, ils ont compétences entre autre pour connaître des litiges relatifs aux charges locatives et aux réparations et émettre un avis de conciliation en cas de saisine d'un juge du tribunal..

Nous vous remercions pour votre soutien,

Cordialement,

Le Président
Thierry PRIEUR**ARRÉO**

ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE LA RÉSIDENCE DE L'ÉPI D'OR - 7 ALLÉE DES ÉPINES - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

N° association : W784000554